# CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

En 2022, 98,1 % de l'électricité en Tunisie provenait du gaz naturel, dont les deux tiers étaient importés d'Algérie, rendant ainsi la Tunisie particulièrement dépendante de la volatilité des prix internationaux du pétrole et du gaz. Avec une croissance annuelle de la consommation d'électricité de 4 % à 5 %, la hausse des prix du gaz naturel d’une part et la dépréciation du Dinar Tunisien d’autre part, la subvention énergétique est devenue de plus en plus coûteuse et par conséquent difficile à maintenir, créant des défis budgétaires et entravant la transition vers une énergie propre en Tunisie.

Par ailleurs, le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de l’Europe entrera en vigueur dès 2026. Cependant, à partir du 1er octobre 2023, les entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs de la sidérurgie, du ciment, des engrais, de l'aluminium et de la production d'électricité et exportant vers l'Europe devront déclarer leurs émissions carbones, sans les payer. A partir de 2026, elles devront obtenir des certificats carbones ou payer des ajustements financiers. Par la suite, l’Europe a pour objectif d’étendre ce mécanisme à d’autres biens, et éventuellement couvrir l'ensemble des importations européennes. Il est donc primordial que le secteur privé investisse pleinement dans les solutions d’efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En anticipant l’adoption de telles mesures, les entreprises tunisiennes pourront non seulement réduire leurs factures énergétiques, mais aussi renforcer leur compétitivité et leur rentabilité, tout en se conformant aux futures réglementations internationales en matière d'environnement.